

AVISU CESEC 2022-10¹
AVIS CESEC 2022-10

Relatif au
Rilativu à u

Budget primitif pour l'exercice 2022

Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 mars 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Budget primitif pour l'exercice 2022** ;

*Vistu a lettera di presentazione di l'08 di marzu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022** ;*

Après avoir **entendu**, Madame Alexandra FOLACCI, Directrice Générale Adjointe en charge de la prospective, des finances et des affaires européennes et Monsieur Mathieu FERRACCI, Directeur Adjoint de la Programmation Financière ;

Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 44

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 2 (R. MONDOLONI ; Ch. NOVELLA)

Contre : 0

Pour : 41

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 29 mars 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 29 di marzu di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 075 799 233	1 188 959 269	392 223 203	279 063 167
<i>Dont autofinancement</i>		<i>113 160 000</i>		
Opérations d'ordre (Opérations patrimoniales, autofinancement et amortissement)	252 995 869	139 835 833	170 039 189	283 199 225
<i>Dont virement de section</i>	<i>76 369 379</i>			<i>76 369 379</i>
TOTAL	1 328 795 102	1 328 795 102	562 262 392	562 262 392
Total général	Dépenses	1 891 057 494	Recettes	1 891 057 494

LES GRANDS EQUILIBRES :

L'épargne brute s'établit à **92,156M€** contre 130,883 M€ en 2021. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **103,416 M€, majoré** des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget 2022, le taux d'épargne prévisionnel s'établit à **7.97%**.

La capacité de désendettement au 1er janvier 2022 est de **10.14 années**. L'inscription des crédits liés au règlement de la condamnation de la Corsica Ferries vient engendrer une dégradation de la situation financière prévisionnelle.

L'épargne nette s'établit à **46.650M€**. Il s'agit du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

LES RESSOURCES :

Le projet de budget primitif pour 2022 présente un montant de recettes de **1,891Mds€**, en augmentation de 7.72%, soit + 136M€ par rapport à 2021.

Les recettes réelles s'établissent à **1,468Mds**, en augmentation de **11.91%** (+156.2M€) par rapport à 2021.

- **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de **1,189Md€** sont en hausse de **9.30%** par rapport à 2021 (1,087Md€) ;
- **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **279,063M€**, soit **une hausse de 24.56%** par rapport à 2021 (+55,029M€).

Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à **119,861M€**, dont 26M€ dû à l'impact du règlement du contentieux CF, lequel représente 8.16% des recettes réelles totales (-10,372M€ par rapport à 2021).

→ **Les recettes de fonctionnement : une hausse de +9.61%**

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **1,189Mds€**. Elles affichent une hausse de +9.61% soit + 104,249M€.

→ *Les recettes de fonctionnement, le BP 2022 est marqué par :*

Une augmentation des recettes fiscales à hauteur de +11.03% soit +72,910 M€ par rapport au BP 2021 ;

Une augmentation des encaissements des DMTO et des droits sur les tabacs sur la base des encaissements 2021 ;

Une stabilité des dotations de l'Etat.

→ **Les recettes d'investissement**, s'inscrivent à hauteur de **159.3M€**, dont 50M€ au titre du PTIC pour compensation de la condamnation CF, soit + 69.7% par rapport à 2021.

→ *Concernant les recettes d'investissement, le BP 2022 est marqué par :*

Une forte augmentation des recettes globales d'investissement liée à l'inscription des recettes PTIC de 50 M€ en lien avec le contentieux de la Corsica Ferries ;

Une hausse des recettes du FCTVA de +4,50 %, pour rappel en 2021 le FCTVA enregistre une baisse de près de 7% ;

Une hausse des recettes du secteur des transports (en y intégrant les 50M€ au titre du PTIC) et une augmentation des recettes des secteurs des fonds européens, de l'action économique et l'enseignement supérieur.

LES DEPENSES :

Le Montant des dépenses réelles proposées au BP 2022 s'établit à **1,468 Mds€**, soit **+11.91%** par rapport à 2021. Elles sont réparties comme suit :

En fonctionnement : 1,075Mds€, soit + 10.87% par rapport à 2021.

En investissement : 392,223 M€, soit + 11.13% par rapport à 2021.

Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, qui s'établit à 346,716 M€, est réparti comme suit :

- 47 % sous maîtrise d'ouvrage,
- 46 % subventions d'équipement,
- 7 % immobilisations financières.

EN CE QUI CONCERNE LA PROGRAMMATION FINANCIERE :

Le montant des autorisations nouvelles proposées au BP 2022 s'établit à **890,568M€** quasi stable par rapport au BP 2021.

Ce montant comprend 10 M€ d'AE et d'AP de dépenses imprévues. Elles se répartissent ainsi :

- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **512,167M€** en baisse de 1.50% par rapport à 2021, dont 5 M€ de dépenses imprévues ;
- En section d'investissement, un montant d'autorisations de programmes (AP) de **378,401M€** en hausse de 1.56% par rapport à 2021, dont 5 M€ de dépenses imprévues.

LA DETTE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE :

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **934 671 699,19 M€**. En comparaison à 2021, l'encours de la dette a augmenté de **6.22%**, soit **54,773M€**.

→ Les ratios d'analyse :

Dettes / Epargne brute : 10.14 ans (4.97 en retraitement CF)

Dettes / Recettes réelles de fonctionnement : 78.61%

Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement : 1.77%

Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : 5.57%

S'agissant de la saisine budgétaire :

La problématique des délais de saisine, trop contraints, soulevée à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires, se pose à nouveau pour le budget primitif 2022.

Le **CESECC de Corse**, sur proposition du Président du Conseil Exécutif de Corse, a **produit**, à l'issue de l'examen des orientations budgétaires, comme il s'y était engagé, une contribution dont l'objectif était d'établir les orientations stratégiques à développer, pour viser le changement de paradigme, susceptibles de connaître une traduction budgétaire à compter de l'exercice 2022.

Malheureusement, les délais d'examen impartis, trop courts, n'ont pas permis de livrer une analyse et une expertise de la contribution. Le **CESECC prend bonne note** de la proposition et de l'engagement pris par le Président du Conseil Exécutif de Corse, s'agissant du retour qui sera fait sur la faisabilité des propositions formulées afin d'envisager une prise en compte au niveau du budget supplémentaire.

Afin de contribuer pleinement et utilement à l'exercice budgétaire et inscrire la saisine budgétaire dans un processus de co-construction, le **CESECC souhaite voir** les délais de saisine améliorés.

S'agissant de l'équilibre budgétaire :

Après deux années de crise sanitaire et malgré une hausse de 7%, le budget de la collectivité de Corse révèle un certain nombre de fragilités liées à la prise en charge sur l'exercice 2022 de la condamnation Corsica Ferries, avec notamment une aggravation des ratios financiers et de l'endettement, en raison du reste à charge de 26M€ couvert par l'emprunt impactant les capacités financières futures.

Le **CESEC relève** que l'endettement de la CdC dépassera le milliard d'euros à l'issue de l'exercice budgétaire 2022. Pour cette seule année, la CdC devra consacrer 66,5 millions d'euros au remboursement des différents emprunts (intérêt et capital). Si les recettes fiscales sont en forte augmentation en 2021 (par rapport à 2020 et la crise COVID) ces dernières demeurent fragiles. Ainsi la taxe sur les tabacs d'un montant de 144 millions n'est pas garantie pour le futur suite à l'alignement progressif sur le prix national et les politiques de lutte contre le tabagisme. Le **CESEC encourage** sans délai la CdC à réfléchir aux moyens de sécuriser, diversifier et accroître ses recettes fiscales afin de pouvoir toujours mieux exercer ses prérogatives et ses compétences.

Concernant le paiement de la condamnation Corsica Ferries, la stratégie adoptée par la CdC témoigne d'une part d'une gestion budgétaire et financière optimale et, d'autre part, d'une conjoncture économique plus favorable ayant permis de dégager des marges de manœuvre de nature à limiter le poids de cette charge sur les exercices à venir.

En contrepartie du règlement du contentieux, et conformément aux engagements pris par l'Etat traduits en loi de finances 2022, figure, au BP 2022, une recette d'investissement de 50M€ affectée au plan de transformation et d'innovation pour la Corse (PTIC).

A court terme, le **CESECC indique** qu'il conviendra d'être tout particulièrement vigilant quant aux conditions d'exécution du PTIC de part et d'autre des parties prenantes : l'Etat pour ce qui est des modalités de mise en œuvre et la collectivité de Corse pour ce qui est des projets éligibles au programme.

Considérant les autres litiges en cours avec la Corsica Ferries, le **CESEC s'interroge** sur le niveau de dotations pour risques inscrit au BP 2022 à hauteur de 1,075M€ au regard du risque financier que ces contentieux font peser sur la collectivité de Corse.

S'agissant de la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques :

Les orientations budgétaires ont été l'occasion de confirmer les objectifs assignés à l'action publique territoriale, à savoir : répondre aux défis et enjeux du XXIème siècle et inventer un modèle original de société.

Le **CESECC partage** l'idée selon laquelle il faut accompagner la société insulaire vers un changement de paradigme, vers un nouveau modèle de développement qui assure un équilibre entre les exigences d'un nouvel élan économique, celles en faveur de la protection de notre patrimoine naturel et la préservation des marqueurs culturels et identitaires de notre territoire.

Le **CESECC considère** que le cycle budgétaire qui s'ouvre doit être une véritable amorce du changement de modèle, et le BP 2022, le 1^{er} de la mandature, doit en dégager les lignes directrices.

Le **CESECC réaffirme** sa volonté d'accompagner la collectivité de Corse dans ce projet et de contribuer aux travaux et réflexions qui en découleront et apporte, dans ce sens, sa 1^{ère} contribution dès le BP 2022.

Axe 1 Construire une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE :

- Adopter une approche globalisée, transversale et pluridisciplinaire de la recherche de solutions aux problèmes des personnes défavorisées, visant à créer des parcours ascendants.
- Mener une réflexion stratégique sur les politiques sociales qui tiennent compte des disparités des territoires.
- Mettre en place les mesures sociales à la personne innovantes (revenu universel/de base ; rSa jeunes ; TZCLD).
- Mettre en place un suivi des situations quelques temps après l'attribution des aides.
- Assurer un revenu pour les plus précaires (soutien à la demande, bons d'achats, etc.).
- Créer un service destiné à anticiper et prévenir les conséquences des accidents de la vie.

- Rechercher une optimisation systématique des dispositifs d'aides sociales existants par la création de services centralisés : intermédiation procédurale destiné à résoudre les blocages de nature purement administrative entre organismes sans que ce soit à l'ayant droit de le faire / Analyse de la situation des personnes pour identifier leurs droits et leur proposer une aide aux démarches.
- Mettre en place un service en back-office qui lutte contre le non-recours.
- Soutenir la consommation en produits locaux des plus précaires (développement de banques alimentaires et soutien à la création de coopératives d'agriculteurs)

GARANTIR DES REVENUS DECENTS POUR CHACUN :

- Mettre en place un service centralisé destiné à apporter un soutien purement administratif et/ou comptable aux autoentrepreneurs (en particulier ceux en situation de précarité) ;
- Poursuivre la réflexion la réflexion, au niveau de la Collectivité de Corse, pour un revenu de base pour tous qui pourrait prendre la forme suivante : une somme socle versée à chacun dont les modalités précises restent à définir ;
- Redynamiser le projet de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : que la CDC mette à disposition des territoires l'ingénierie de projet mais également qu'elle contribue financièrement en supplément des obligations par la loi sur les questions d'investissements ;

GARANTIR LES MEMES DROITS POUR TOUS :

Transport :

- Mettre en place une tarification solidaire pour les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes non imposables, les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), les seniors ;
- Verser l'indemnité de trajet régional corse dans tous les secteurs et pour tous les salariés ;
- Favoriser l'émergence d'associations solidaires de prêt de véhicules ;
- Mettre en place une tarification solidaire (ou sociale) des transports routiers dans le rural profond en association avec un travail sur la mobilité ;

Logement :

- Installer une conférence sociale du logement ;
- Construire en nombre suffisant des logements sociaux et respecter les quotas imposés : Elaborer un plan pour rattraper le retard / à la moyenne nationale (17% contre 10% en Corse) ;
- Accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier public et privé : apporter un appui financier et en ingénierie pour aider les propriétaires précaires à isoler leurs logements devenus par leur vétusté de véritables passoires énergétiques. Le reste à payer pour les bénéficiaires des aides pour ces travaux devra être voisin ou égal à zéro pour les revenus les plus bas ;
- Favoriser le maintien à domicile en soutenant l'adaptation des logements.

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN DU MILIEU

ASSOCIATIF :

- Supprimer la dépendance entre la demande d'aide pour l'année N et le CR de l'année N-1 ;
- Ne pas demander d'autres éléments financiers aux associations dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes ;
- Simplifier les règlements des aides particuliers afin de faciliter l'accès aux aides pour les associations de lutte contre la précarité et l'exclusion ;
- Mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour les actions récurrentes.

SANTE :

- Renforcer l'aspect prévisionnel dans l'achat de matériel médical ;
- Développer la télémédecine, et notamment les téléconsultations et les carnets de santé numériques ;
- Lancer les opérations préalables à la mise en œuvre d'un plan de formation massif pour les métiers du lien, et de la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ;
- Recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aspects de concertation et transversaux entre les différents acteurs concernés par le projet de doter la Corse d'un CHU, maintes fois évoqué comme une nécessité dans divers avis **du CESECC** ainsi que dans son rapport Cambià u Campà, et pendant les deux occurrences des Assises territoriales de la Santé.

Axe 2 Favoriser l'émancipation de tous par la formation, l'éducation, l'orientation, l'enseignement et la pratique du sport/ mobilisation des politiques en matière de culture, vecteur d'émancipation individuel et collectif

Dans les objectifs prioritaires, le CESEC déplore que la culture ne soit pas visée au même titre que le sport, alors qu'elle est un vecteur essentiel d'émancipation individuel et collectif ; la nécessaire mobilisation des politiques en matière de culture ainsi que la valorisation du patrimoine apparaissent dans le cadre de l'objectif assumé et nécessaire d'inventer un modèle original de société.

EDUCATION, FORMATION, JEUNESSE :

On constate, dans ce domaine, une évolution plutôt positive, d'autant plus que le secteur se trouve dans l'axe 2.

L'échec scolaire doit être traité urgemment le taux de population sans diplôme dans l'île reste préoccupant d'autant que cette dernière est toujours au premier rang au plan national. Plus que jamais la CDC en charge de la médiation et l'Education nationale en charge de la prévention doivent travailler de concert.

On évoque ce fléau depuis de nombreuses années sans que des solutions aboutissent de façon concrète.

Le deuxième point important traite de l'éducation qui doit être avant tout une ouverture au monde et à la culture et ne doit pas se cantonner à l'acquisition de savoirs mais aussi de savoir-faire et de savoir-être. À cet égard on pourrait réfléchir à la mise en place d'un travail conjoint entre le monde enseignant et celui de la culture. Ceci permettrait entre autres d'apporter une réponse au décrochage scolaire.

La pandémie qui a eu un impact certain et profond sur la jeunesse d'ici comme ailleurs doit être une occasion de repenser le système éducatif au plan national comme au plan insulaire en tenant compte des spécificités de notre île montagne (géographique, économique, numérique, etc.

En ce qui concerne la formation professionnelle comme la formation tout au long de la vie, plusieurs programmes ont été mis en place et sont mobilisés. Il faut bien faire attention à ce qu'ils aboutissent de façon concrète et pragmatique. L'apprentissage du niveau 5 à l'Université connaît un développement très encourageant. Le recours à la remontée des besoins du terrain dans le cadre des diagnostics territoriaux est aussi une mesure envisagée très positive. Là encore une approche au cas par cas au plus près des besoins exprimés doit pouvoir 'être réalisable considérant la faible démographie de l'île. Ceci est demandé depuis plusieurs années.

Toutefois là aussi les besoins en emploi sont très importants et rencontrent de réelles difficultés il y a peu d'appétence en ce moment pour les secteurs de la santé, du social, de l'aide à la personne ainsi que le traditionnel secteur de l'hôtellerie restauration quant à celui du BTP il fonctionne grâce au flux migratoire.

En conclusion le temps joue contre nous par rapport à ce secteur de l'éducation et de la formation où depuis plusieurs années nous sommes à la tâche avec toutefois des difficultés bien repérées et des réalisations qui tardent à aboutir.

En ce qui concerne la jeunesse, il faut apprécier le travail qui est conduit dans ce secteur et le CESEC souhaite bien sûr continuer à y être associé comme cela se passe depuis le début de la mise en place d'« u Pattu di a Ghiuventu ». Il rappelle à ce propos que seule la moitié des régions ont mis en place une réflexion et des travaux sur la jeunesse.

CULTURE :

Pour soutenir le développement culturel, il y a urgence à maintenir les aides mobilisées dans le cadre du plan Salvezza e rilanciu car il convient, encore cette année, de tenir compte de la réalité des difficultés induites par la crise sanitaire et des besoins constatables, et de faire preuve de souplesse dans l'application administrative du RDA.

Si la rénovation des établissements culturels est indispensable, il convient également de soutenir la mise en place de lieux de pratiques artistiques et culturels, de création, de diffusion, de rencontre, dans les territoires non pourvus, afin que chacun ne soit pas éloigné de plus de 30 minutes d'un tel équipement, et veiller à privilégier l'émergence de lieux pluridisciplinaires –tiers lieux par exemple – mettant en place des modes d'organisation et de fonctionnement originaux .

L'accompagnement de la structuration des filières doit se poursuivre en co-construction avec les acteurs du secteur, en favorisant leur organisation autonome en « fédération », leur mutualisation. Ainsi l'évaluation des différentes chartes pourrait être menée permettant en concertation avec les acteurs une réactualisation si elle est nécessaire. Ces chartes qui définissant le cadre des actions et le cahier des charges sont des outils utiles pour permettre le développement des activités et ne doivent pas apparaître comme des outils de contrôle.

Dans le cadre de la structuration de la filière audiovisuelle, la mise en place d'un réseau de médiateurs culturels est proposée. Cette initiative très pertinente devrait élargir le champ d'action de ces médiateurs à tous les domaines de la culture, tant est nécessaire de tous les « démocratiser » et de les amener vers des publics éloignés.

Si un accent doit être en effet mis sur le développement des arts visuels il convient également de soutenir le spectacle vivant qui est nullement mentionné et qui est affecté profondément par la crise sanitaire ; Les budgets alloués à ce domaine ne doivent pas être diminués.

Les projets culturels de territoire sont à élaborer en associant les élus, les usagers et les acteurs de terrain. La territorialisation de l'action publique doit être le fruit d'une réflexion menée à partir des réalités du territoire et ne doit pas concerner uniquement le maillage territorial en matière d'infrastructures, mais proposer un projet culturel global, incluant l'action culturelle, l'architecture, le patrimoine, ainsi que le développement d'un tourisme culturel durable.

Dans le cadre de la refonte du schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique, il serait souhaitable de disposer d'un schéma structurant relatif à la formation, à la pratique et au développement de la Musique traditionnelle ; Un projet de centre dédié existe, il pourrait être réactivé et réactualisé. En complément on pourrait envisager l'ouverture au conservatoire de musique, d'un segment d'enseignement de musique traditionnelle.

A la lecture du document présentant le budget primitif 2022, il apparaît que l'ensemble de la politique publique relative la culture va être repensée, (dont dispositifs, chartes, RDA ...) prenant en compte les nouveaux enjeux de développement, l'adaptation aux nouvelles pratiques, le

renforcement de la structuration du domaine. Le **CESECC souhaiterait être associé**, en amont, à cette réflexion.

En novembre 2021, le **CESECC a présenté** le projet « Uparata culturali » issu de son travail en auto-saisine, aux élus et aux administrations concernées ; ce projet, appuyé sur des demandes formulées depuis de nombreuses années par les acteurs culturels de toutes les disciplines, propose la création d'un « pôle ressource » opérationnel pouvant rapidement être mis en œuvre et répondre aux besoins exprimés. Elaboré à partir d'un diagnostic pragmatique, cet outil se doit d'être souple et réactif et une gestion en régie plus administrative semble ne pas correspondre aux attentes. Conçu comme un complément de l'action de la CDC pour optimiser les politiques publiques qu'elle met en place, ce projet perfectible et évolutif devait s'élaborer dans sa forme définitive par un travail concerté à travers un cycle de réunions à réaliser, afin d'en vérifier l'adéquation aux attentes, la faisabilité, l'articulation avec les services de la CDC et les modalités de mise en œuvre.

Le souhait de la CdC de mettre en œuvre une mission de préfiguration pour étudier l'opportunité de créer un pôle ressources et ingénierie, est synonyme du fait que la pertinence et la nécessité de cet outil ne sont pas encore établies.

Le **CESECC souhaiterait** qu'une réponse claire lui soit apportée quant à la suite réservée au projet Uparata Culturali

PATRIMOINE :

- Il est important de garder une gestion publique des sites patrimoniaux. A l'instar de ce que fait le Conservatoire du Littoral, il est possible d'envisager de créer une enveloppe dédiée à la sauvegarde des biens patrimoniaux relativement à l'emprise du foncier par le privé.

- Le patrimoine pourrait être mis en valeur par les créations de spectacles vivants dans le cadre de parcours culturels. A cet égard, un appel à projets beaucoup plus vaste pourrait être lancé sur la valorisation du patrimoine.

- Il serait utile et opportun de dresser un inventaire précis et une cartographie des espaces et biens patrimoniaux de l'île.

LANGUE CORSE :

La politique linguistique doit disposer d'un plan global de développement ainsi que d'un budget cohérent à la hauteur des ambitions.

- Afin d'optimiser le soutien et le maillage du territoire, la mise en place de formation linguistiques et pédagogiques à destination des acteurs associatifs s'impose dans le cadre d'une fédération. Cette fédération ne doit pas être portée ni structurée dans sa totalité par la Collectivité de Corse, mais cette dernière pourrait s'y impliquer.

- **Le CESECC est conscient** que la compétence langue corse est portée aujourd'hui au sein du Conseil exécutif par son Président. Cependant, sans remettre en question la compétence de ce dernier, sa disponibilité à développer une politique linguistique pose question. C'est pourquoi, **le CESECC évoque** de nouveau la nécessité de disposer d'un interlocuteur dédié.

- Le Cunsigliu di a lingua est un outil important pour la langue corse dont il faut renforcer les missions. Cependant, son rôle est essentiellement technique. En revanche, un office de la langue corse serait davantage tourné vers les aspects politiques et stratégiques, c'est pourquoi sa création

se justifie. Le Cunsigliu di a lingua, dans ce cadre, pourrait être un élément de l'Office de la langue. A ce sujet, la réflexion pourrait être engagée en 2022 sous la forme d'une étude.

SPORT :

Conférence territoriale du sport : une concertation préalable de tous les acteurs de terrain est indispensable avant la mise en place de cette conférence

Axe 3 Accélérer la transition écologique et énergétique

Les préoccupations environnementales dépassent largement le champ de la seule transition écologique et énergétique, et un volet environnemental plus exhaustif s'avère indispensable pour faire face aux problématiques futures.

La préservation de l'environnement doit être posée comme un enjeu et traduite en objectifs.

Il conviendrait également de rajouter, dans le domaine environnemental, deux axes de travail :

1) Installer la résilience écologique comme méthode de lutte contre les effets des catastrophes naturelles dues au dérèglement climatique et à l'anthropisation par sur-fréquentation de nos sites naturels. Appliquer notamment le principe de développement durable ERC (éviter, réduire, compenser), en privilégiant l'évitement, à tous les schémas et projets de gestion et d'aménagement de nos sites naturels terrestres et marins. Cette mesure pourrait même être utilisée dans le cadre d'une conditionnalité des aides pour tout projet public ou privé.

2) Organiser des assises de l'environnement, comme cela a été fait dans d'autres domaines (la santé, par exemple) regroupant l'ensemble des partenaires, les acteurs de terrain (dans le cadre du schéma des activités de pleine nature, par exemple) et les toutes associations concernées. Cela contribuerait à :

- * définir une politique environnementale claire et partagée
- * établir un cadre et des règles communes afin d'harmoniser et de rendre vertueux les pratiques et projets de territoires ;
- * établir une priorité pour les concours financiers aux communes les plus défavorisées, suivant le classement du PADDUC, pour que les appels à projets ne soient plus le seul moyen d'y accéder.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Mener des actions de sensibilisation et de communication au respect de l'environnement comme conditions nécessaires au respect de la biodiversité essentielle à la survie des espèces y compris celle l'espèce humaine.
- Protéger la biodiversité : Régulation des flux touristiques ; droit d'entrée dans les zones fragiles...
- Eviter et gérer la sur-fréquentation des écosystèmes fragiles. Par exemple, pour les fleuves de certains territoires, il est inconcevable qu'une zone qui regroupe l'intégralité des programmes de préservation de l'environnement (Contrats de rivière, ZNIEFF, M&B, classement au patrimoine mondial de l'humanité, etc.) permette à un flux touristique excessif et non-géré de causer des nuisances, des pollutions, et une dégradation des habitats naturels qui portent atteinte à la biodiversité.

- Inciter à l'émergence d'une reconnaissance juridique des milieux naturels en s'inspirant de l'exemple donné par le collectif Tavignanu vivu, qui a publié une déclaration de droit du fleuve Tavignanu visant à lui conférer une personnalité juridique. Extrait : "*Le fleuve Tavignanu est une entité vivante et indivisible de sa source jusqu'à son embouchure [...] En tant que personne juridique, il possède les droits fondamentaux suivants : le droit d'exister, de vivre et de s'écouler ; le droit de remplir ses fonctions écologiques essentielles ; le droit de ne pas être pollué...*". (Le lac Erié aux Etat-unis et le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande font aussi l'objet d'une démarche similaire qui vise à ce que, peu à peu, ces textes puissent devenir du "droit contraignant").
- Prise en compte de manière systématique d'indicateurs écologiques, de bien être, d'insertion dans les cahiers des charges des marchés publics et dans les critères de financement des projets publics et privés.

ENERGIE :

- Rénover l'habitat ancien en particulier les passoires énergétiques permettre l'accès à la propriété, et proposer à la location des loyers modérés : créer un fonds spécifique ?

Axe 4 Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

La question de l'aménagement du territoire réinterroge le constat que la majorité des communes ne possèdent pas de documents d'urbanisme tels que les PLU et les cartes communales. Lorsqu'elles en sont dotées, ils ne sont, pour autant, pas toujours compatibles avec le PADDUC.

Il est donc souhaitable de mettre en place des mesures incitatives en posant le principe d'une conditionnalité des concours financiers accordés aux communes, qui soit basée sur l'existence de ces documents ou, à tout le moins, sur la preuve de leur élaboration en cours.

Les délais accordés par l'Etat pour l'adoption de PLU et de cartes communales, ainsi que pour leur mise en conformité, étant déjà très longs (et toujours non-respectés), la mise en œuvre de cette mesure devrait se faire dans un délai relativement court.

ANTICIPER AU MIEUX LES TRAVAUX DE REVISION DU PADDUC POUR EN ELARGIR LA PORTEE :

Maîtriser le foncier :

- Réviser le PADDUC en organisant une large concertation en amont avec les organes consultatifs et les acteurs et associations des territoires et les usagers.
- Inciter les communes, en complément de leur PLU, à élaborer des DOCOBAS ; des Associations Foncières Pastorales ; des syndicats mixtes, ou des syndicats de propriétaires, de gestion forestière ; et pour les EPCI : des SCOT, autant d'outils qui concourent à la maîtrise de leur foncier ;

Les activités de pleine nature dans un cadre aménagé :

Sachant que tous les sites sensibles ne peuvent légalement supporter des activités de pleine nature ou des aménagements d'accueil du public, le schéma des espaces naturels sensibles (SRENS) est à élaborer en référence au SDAGE, non seulement avec les acteurs économiques de terrain et les élus, mais aussi avec toutes les associations locales ou régionales de défense du patrimoine immatériel culturel et environnemental.

Il convient de le considérer et de le définir comme un outil nouveau de mise en œuvre des préconisations du PADDUC et des lois de préservation et de conservation de nos patrimoines naturels et culturels que sont les lois "Littoral" et "Montagne", ainsi que les codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Ce schéma est à étendre à l'ensemble des espaces naturels de l'île afin que soit organisée et régulée par les communes, les EPCI et le comité de massif, la mise en place d'activités de pleine nature respectueuses de la biodiversité et du cadre de vie des habitants, dans un cadre référentiel, et sous le contrôle de l'état et de la CDC.

REPENSER, AMELIORER ET RENFORCER LES LIENS OPERATIONNELS AVEC LES TERRITOIRES :

- Préempter les espaces agricoles pour les donner en location aux jeunes agriculteurs désirant s'installer avec des conditions relatives à l'activité envisagée (bio, par exemple).
- Subventionner l'installation en milieu rural d'agriculteurs en encourageant le maraîchage, et ne particulier le bio.
- Créer des maisons de service public – accès aux infos, aux droits.
- Créer des petites structures d'hébergement (EPHAD couplée avec Crèches).
- Favoriser la mise en place de maisons de la santé subventionner l'installation de médecins, infirmiers, dentistes etc. Mettre en place des structures médicales mobiles associées au développement de la télémédecine.
- Créer des lieux de proximité, multiservices dont accès au numérique.
- Au niveau intercommunal à partir d'une tête de réseau, mettre en place des équipements mobiles (Tragulini), bibliothèque, librairie, spectacle vivant, expo, ventes diverses ; (un cinéma itinérant ?!)
- Soutenir les projets culturels de territoire : création de chemins du patrimoine intercommunaux.
- Compléter le maillage du territoire pour que chaque habitant ne soit pas éloigné de plus de 30 minutes d'un lieu culturel : création, diffusion, formation, pratiques amateurs.

Axe 5 Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale

TRANSPORT MARITIME ET AERIEN :

- Concernant l'annonce de l'entrée en vigueur du tarif « diaspora » en 2022, que celui-ci soit opérationnel le plus tôt possible et parallèlement à cette initiative, que soit menée une étude destinée à établir, dans le respect des textes nationaux et des dispositions européennes, la possibilité d'intégrer dans les OSP et DSP dans l'aérien et le maritime un tarif préférentiel au bénéfice des corses de l'extérieur et des grands invalides de guerre.
- Mobiliser les voies contentieuses possibles eu égard aux aides pour lesquelles il a été reconnu qu'elles ont été perçues indument.

OUVERTURE A L'EXPORT :

- Développer une offre de transport maritime et aérienne pour ouvrir sur la Méditerranée et développer les échanges commerciaux.

TRANSPORT FERROVIAIRE :

- Pour renforcer la politique de mobilité et d'intermodalité : engager des études pour définir les possibilités juridiques, techniques et financières d'extension du réseau ferroviaire jusqu'en plaine orientale.

Axe 6 Construire un nouveau modèle économique et touristique post COVID, basé sur une économie de production et la réduction de nos dépendances (Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Etablir des diagnostics de territoires et mettre en œuvre des conventions d'objectifs et de performances

DEVELOPPEMENT AGRICOLE :

- Compte tenu des ambitions affichées au titre des orientations présentées, il faudrait faire apparaître au BP 2022 les actions à engager dès 2022 qui sont de nature à envisager un nouveau modèle agricole. En particulier, orienter l'accompagnement public vers des productions nourricières pour les habitants en choisissant des secteurs pilotes pour commencer à réduire les dépendances actuelles.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

Encourager le groupement d'employeurs et s'orienter vers « un contrat de pluriactivité » pour faciliter l'employabilité toute l'année, faire face aux besoins en personnel mais également permettre la sédentarisation de ces salariés. L'objectif de celui-ci étant la continuité de la rémunération et de la continuité professionnelle.

Comment fait-on de l'emploi saisonnier, des emplois pérennes dans nos microrégions ? Développer des politiques publiques d'accompagnement par le biais de la formation professionnelle et le financement de 2 sessions de formation, pour essayer de trouver une employabilité à l'année.

Dans le cadre du riacquisitu economicu, impulser une politique publique qui vise à repenser l'économie touristique vers une offre responsable et durable qui évite une consommation mercantile et démesurée des espaces naturels littoraux et marins, les préserve comme atout économique pérenne et cadre de vie nécessaire au bien vivre et bien être des habitants.

CREER DES EMPLOIS PERENNES ET ATTRACTIFS :

- Faciliter l'accès à l'emploi des publics précaires /insertion. Accompagner les collectivités locales pour qu'elles s'inscrivent dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômage Longue Durée » : prévoir des moyens complémentaires aux mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de l'expérimentation pour accompagner l'ingénierie de projet.
- Conditionner les aides apportées dans les différents plans de soutien et de relance au maintien de l'emploi et l'augmentation des salaires : définir des critères d'emploi dans le cadre du dialogue social et en assurer un suivi au sein d'un comité de suivi et de mise en œuvre

AGIR SUR LE DIALOGUE SOCIAL :

- Ouvrir les négociations sur les métiers en tension tant sur leur organisation, que sur les salaires et les avantages sociaux

Axe 7 Confirmer l'implication de la Corse en Méditerranée et en Europe

A L'EXPORT :

- Ouvrir des accords avec les marchés de proximité du bassin méditerranéen (Toscane, Sardaigne, Catalogne...)

Le CESEC de Corse prend acte du budget primitif pour l'exercice 2022 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI